



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

SPECIAL N° 189 – DECEMBRE 2021

Recueil publié le 16 décembre 2021

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
SPECIAL N° 189 – DECEMBRE 2021
Recueil publié le 16 décembre 2021

PREFECTURE DE LA VENDEE

CABINET DU PREFET

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE

DECISION N° DC 2021-139 ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE à Madame RENAUT
Corinne, Responsable du Service Gestion Patientèle et Facturation du Centre Hospitalier «
Côte de Lumière» des Sables d'Olonne



**CENTRE
HOSPITALIER**
Côte de Lumière



**ÉTABLISSEMENT MEMBRE
D'UNE DIRECTION COMMUNE**

DECISION N° DC 2021-139
ACCORDANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame RENAUT Corinne,
Responsable du Service Gestion Patientèle et Facturation
du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » des Sables d'Olonne

- Le Directeur Général,
- Vu les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la santé publique.
- Vu la loi du 21/07/2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux droits des Patients, à la Santé et aux Territoires.
- Vu la convention de direction commune en date du 20 décembre 2019 entre le Centre Hospitalier départemental Vendée à la Roche sur Yon, le Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, le Centre Hospitalier « Loire-Vendée-Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, le Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, le groupe public hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à la Châtaigneraie et l'EPSMS « La Madeleine » et l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, l'EHPAD Payraudeau la Chaize le Vicomte et l'EHPAD « Résidence Au Fil des Maines » à Saint Fulgent-Chavagnes en Paillers.
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Monsieur Francis SAINT-HUBERT en qualité de Directeur d'Hôpital du Centre Hospitalier départemental Vendée à la Roche sur Yon, le Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, le Centre Hospitalier « Loire-Vendée-Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, le Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, le groupe public hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à la Châtaigneraie et l'EPSMS « La Madeleine » et l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, l'EHPAD Payraudeau la Chaize le Vicomte et l'EHPAD « Résidence Au Fil des Maines » à Saint Fulgent-Chavagnes en Paillers.

DECIDE

▪ **Article 1 – Annulation de précédentes délégations**

La présente délégation remplace et annule les délégations N° 17/079 du 4 septembre 2017 et N° 20/032 du 18 septembre 2020.

▪ **Article 2 – Délégué**

Délégation de signature est donnée à Madame RENAUT Corinne en qualité de Responsable du Service Gestion Patientèle et Facturation au Centre Hospitalier « Côte de Lumière », dans le cadre de ses attributions, à l'effet de :

- de prononcer l'admission et la sortie des hospitalisés de l'établissement,
- de procéder à tout acte d'administration et de gestion des dossiers administratifs des malades de l'établissement, notamment en ce qui concerne les déclarations à l'Etat Civil des naissances et des décès,
- de procéder à la liquidation et l'émission des titres de recettes relatifs aux frais de séjour des patients.

▪ **Article 3 – Respect de la législation**

La présente délégation s'exerce dans le respect de la législation en vigueur.

▪ **Article 4 – Date d'effet, notification et publication**

La présente décision prendra effet à compter de la publication de la présente décision au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture de Vendée.

Elle est transmise aux fins de publication au Registre des Actes Administratifs de la Préfecture.


Dès publication, elle est notifiée à l'intéressée et transmise au Trésorier du Centre Hospitalier Départemental de Vendée.

▪ **Article 5 – Recours**

Cet acte peut, conformément au Code de la justice administrative, être contesté soit par recours gracieux auprès du Directeur, soit par un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois après sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Vendée.

▪ **Article 6 – Forme du signataire**

La forme du signataire et du paraphe ayant délégation de signature sont désignés ci-dessous :

NOM – Prénom	Signature	Paraphe
RENAUT Corinne		CR.

Fait aux Sables d'Olonne, le 7 juillet 2021

Le Directeur Général,




Francis SAINT-HUBERT

Destinataires :

- Madame CALMEL Caroline – Directrice Déléguée d'Etablissement
- Madame RENAUT Corinne
- Mairie des Sables d'Olonne – Service Etat Civil
- Publication au RAA Vendée
- Monsieur le Trésorier du Centre Hospitalier Départemental